

Décharge 2006: Agence européenne pour la sécurité maritime

2007/2057(DEC) - 30/03/2007 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2006.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2006. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 44,7 Mios EUR en 2006 (contre 35,3 Mios EUR en 2005) composé à 100% d'une subvention communautaire.

En termes d'effectifs, l'Agence maritime dont le siège définitif est situé à Lisbonne (Portugal), compte 132 postes dont 111 effectivement pourvus + 20 autres emplois (contrats auxiliaires, experts nationaux détachés, agents locaux et intérimaires) soit 131 personnes assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes. Les dépenses de personnel ont représenté 10,387 Mios EUR (crédits définitifs payés).

Au cours de l'année 2006, l'Agence s'est concentrée sur les tâches suivantes :

- production de 49 spécifications et documents d'orientation destinés la Commission (rapports et/ou études),
- inspections/audits dans les États membres sur le contrôle de l'État du port (47 inspections en 2006, soit 600 jours/hommes),
- 7 exercices en mer (activités opérationnelles),
- 59 séminaires, formations et ateliers (représentant un total de 102 jours au total et rassemblant 1.440 participants).

À noter que la publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante : <http://www.emsa.europa.eu/end645.html>